

CONFIDENTIEL

ANACOFI

A l'attention de M. David CHARLET

92, rue d'Amsterdam

75009 PARIS

LR avec AR N° 1A 45 891 4055

Paris le 5 avril 2016

REÇU LE 06 AVR. 2016

Monsieur le Président,

Pour faire suite à votre courrier du 30 mars 2016, je me permets de vous adresser ci-joint quelques explications sur la nature de nos activités qui ne nous semblent pas relever du statut de Conseils en Investissements Financiers.

Nous tenons néanmoins à vous préciser que nous comprenons parfaitement vos interrogations qui sont totalement légitimes compte tenu du de la prolifération d'acteurs sur ce marché.

FOREX FINANCE est une société de conseil en gestion des risques financiers et en organisation de la fonction trésorerie dans les entreprises. FOREX FINANCE a été créée par une banque, le Crédit Commercial de France et par une assurance, la Coface, afin de fournir des services que ces 2 institutions ne fournissaient pas. Cette réalité demeure 27 ans plus tard car nous n'avons pas modifié notre business modèle qui consiste à assister les trésoriers d'entreprise dans leur gestion de risques financiers. Ces derniers sont plus précisément les risques de change, le risque de taux d'intérêt sur la dette exclusivement et le risque sur matières premières. Le conseil consiste à proposer à nos clients une politique de couverture de leurs risques et d'en assurer le suivi. FOREX FINANCE agit exclusivement en tant que conseil sur la nature des couvertures à mettre en place et ne traite aucune opération sur les marchés. Ce sont nos clients qui décident de faire les opérations de couverture et les traitent auprès des contreparties de leurs choix. Par conséquent, FOREX FINANCE n'est jamais en relation avec une contrepartie Financière (banque,...), ne traite jamais d'opération sur les marchés financiers et ne recommande jamais de contrepartie.

Nos prestations sont exclusivement d'ordre technique (pourcentage de couverture à mettre en œuvre, reporting de gestion, valorisation d'opérations dans le cadre des normes IFRS) et ne portent que sur des instruments de couverture sans référence à une quelconque contrepartie. Il convient également de préciser que FOREX FINANCE ne conseille aucune société dans ses placements de liquidités. En effet, ce produit proposé par certains concurrents et qui explique leur statut de CIF impose de sélectionner des fonds nominativement ce qui est contraire à notre éthique (risque de collusion, clientélisme...).

FOREX FINANCE n'étant contrepartie d'aucune opération, ne traitant aucune opération, ne sélectionnant aucune contrepartie financière ou support d'investissement et n'étant en relation avec aucune contrepartie financière, il nous semble impossible de relever du statut de Conseils en Investissements Financiers ou du statut des courtiers en assurance.

Notre activité de conseil en gestion de trésorerie ne porte que sur l'organisation de la fonction : mise en place d'outils de gestion, de centralisation de trésorerie, de procédures etc.... l'audit de portefeuille de placements, auquel vous faites allusion consiste à s'assurer que les placements opérés par le client, sans aucun conseil de FOREX FINANCE puisque nous ne disposons pas d'un service d'assistance au placement de liquidité, sont conformes à la politique de risques validée par le client. Une fois de plus, nous ne fournissons jamais de conseil sur le choix d'un support de placement ou d'une contrepartie.

J'espère que ces informations vous permettront de mieux comprendre notre activité et je me tiens à votre disposition si vous souhaitez des informations complémentaires.

Nous avons été contactés par l'AMF sur ce sujet en février et nous leur avons répondu. A ce jour nous n'avons pas eu de retour de l'AMF.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes plus sincères salutations.

Serge ASSOULINE

Président Directeur Général

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'S. Assouline', written over a horizontal line. The signature is stylized and somewhat cursive.